

# Enseignement de l'occitan dans l'Académie de Limoges : encéphalogramme plat...

## Une longue histoire

Depuis les années 1970, des parents, des enseignants, des associations, des élus, des collectivités se sont mobilisés à de nombreuses reprises pour réclamer « l'occitan a l'escòla », un développement généralisé de l'enseignement de l'occitan en Limousin.

Jusqu'à dans les années 1990-2000, de nombreuses initiatives bénévoles d'enseignement ont vu le jour un peu partout en Limousin, de la maternelle au lycée mais à partir des années 1990, on a constaté leur disparition progressive.

La mobilisation de parents, d'enseignants, de militants a tout de même permis l'instauration d'un enseignement officiel plus durable dans le public en Corrèze (Collège de Seilhac puis Tulle – Collège Clémenceau et Lycée Edmond Perrier) et la création d'une Calandreta, école occitane associative en immersion à Limoges. L'Institution privée Beaupeyrat a également intégré l'occitan depuis longtemps parmi ses options au collège et au lycée.

C'est ainsi qu'en 2017, cinq établissements, en tout et pour tout, offraient un enseignement de l'occitan en Limousin : aucun dans le public en Haute-Vienne et aucun, privé ou public, en Creuse.

## 2018 : Un vent d'espoir

Suite à la refonte des régions en 2016, le Limousin a rejoint la « Nouvelle-Aquitaine » et une politique linguistique s'y est déployée peu à peu comme elle existait déjà en Aquitaine.

En février 2018, l'Académie de Limoges signait avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) une « Convention particulière pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Limoges ».

De quoi nourrir quelques espoirs bien légitimes en matière d'enseignement de l'occitan dans une région plutôt sinistrée en ce domaine.

À l'article 1, la convention précisait s'appliquer au territoire « *de l'académie de Limoges, comprenant les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.* »

Dans son article 3, la convention définissait les « *objectifs minimaux à atteindre en terme de développement de l'offre* », soit la mise en place de 3 filières complètes dans l'académie (école, collèges, lycées) :

« - *Tulle : ouverture de l'enseignement de l'occitan dans au moins 2 écoles pour chaque secteur des collèges de Seilhac et Tulle (Clémenceau), pouvant prendre la forme d'un enseignement bilingue (enseignement déjà existant aux collèges de Seilhac, Clémenceau à Tulle et lycée Perrier à Tulle) ;*

- *Brive : mise en place d'une filière complète en débutant par le niveau collège ;*

- *Limoges : mise en place d'une filière complète dans l'enseignement privé sous contrat.* »

S'en tenant à Tulle, Brive et Limoges, elle spécifiait toutefois que « *Toute autre demande d'ouverture d'un cursus bilingue/renforcé sera étudiée avec attention.* »

Dans ses articles 5 et 6, la convention dispose également que tous les deux ans, le Rectorat doit organiser des enquêtes de repérage :

- de professeurs des 1er et 2nd degrés ayant des « *compétences en langue occitane* » avec certification ou habilitation des professeurs retenus ;

- de professeurs des 1er et 2nd degrés « *souhaitant se reconverter et exercer, après formation intensive en langue occitane* ».

Pour suivre la formation, les enseignants peuvent demander la bourse « ENSENHAR ». Il est dit à l'article 7 que « *Chaque année, l'Office Public de la Langue Occitane propose pour le moins 2 bourses pour l'académie de Limoges* ».

## 2024 : De maigres perspectives et la Creuse « hors jeu » !

Six ans plus tard, c'est-à-dire deux ans après la fin de la convention (prorogée depuis décembre 2022), force est malheureusement de constater :

- qu'aucun des « *objectifs minimaux* » de la convention n'a été pris en compte et bien sûr atteint,
- que les évolutions et les perspectives sont bien maigres, l'Académie n'avançant aucun objectif chiffré, nous annonçant tout confondu (école, collège, lycée) pour l'Académie, 140 élèves en occitan à la rentrée prochaine<sup>1</sup> (prévision 2024 révélée lors du dernier Conseil Académique des Langues Régionales<sup>2</sup> en juillet), alors qu'il y a 10 ans ceci était déjà l'effectif du seul collège de Seilhac,
- qu'à ce jour, seuls deux enseignants ont pu partir en formation,
- et, cerise sur le gâteau, on découvre que le département de la Creuse n'est pas considéré comme zone à développer malgré une volonté politique locale naissante en ce sens.

## État des lieux chiffré à l'été 2024

En 2024, l'offre supplémentaire d'enseignement est la suivante :

- Tulle : Initiation pour les CM2 dans une école du secteur de Seilhac et dans une école du secteur de Tulle ; option occitan étendue à la Terminale au Lycée Edmond Perrier.
- Brive : Initiation pour les CM2 dans une école et option facultative au collège d'Arsonval de la 6e à la 3e.
- Limoges : Rien n'a changé, on s'en tient au maintien de l'existant avant convention, dans le privé.

Pour la première fois en 2023-2024, deux enseignants de l'Académie de Limoges ont pu bénéficier de la formation à l'occitan ENSENHAR, formation que l'Institut d'Estudis Occitans dau Lemosin, a animé, en collaboration avec l'IEO Dordogne Novelum.

Cependant, leurs perspectives d'enseignement de l'occitan sont bien faibles si l'on en croit le document de travail réalisé par l'Académie de Limoges à l'occasion du Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) du mois de juillet :

- Enseignement renforcé (3h hebdomadaires) d'occitan « *à titre expérimental* » à l'école d'Ayen pour l'un, alors que sa commune avait demandé à l'Éducation Nationale « *une étude de faisabilité d'ouverture d'un cursus bilingue<sup>3</sup> français-occitan limousin* » (délibération votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 7 décembre 2023),
- « *Implantation à l'étude* » d'1h d'initiation à l'occitan au collège d'Allasac pour l'autre.

Est-ce par ce manque d'ambition et de perspectives que l'Académie de Limoges va pouvoir mettre dignement en place un véritable enseignement d'occitan comme l'on pourrait y prétendre, au vu des décisions antérieures ?

Le document du dernier CALR annonce également la suspension de l'enseignement d'occitan en 6e au collège d'Arsonval à Brive à la rentrée 2024. Les moyens mis en place à Brive ne pourraient-ils être transposés ailleurs, à Uzerche, Lubersac, Allasac, où des demandes et des attentes de parents sont formulées ?

1 Sur un total de 113377 élèves (chiffres 2023-2024 de l'Académie de Limoges).

2 Le Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) participe à la réflexion sur la définition des orientations de la politique académique des langues régionales, ici l'occitan. L'IEO Limousin en fait partie.

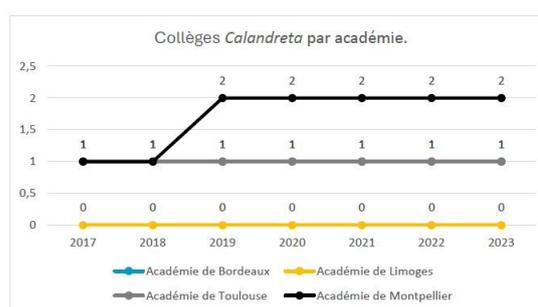
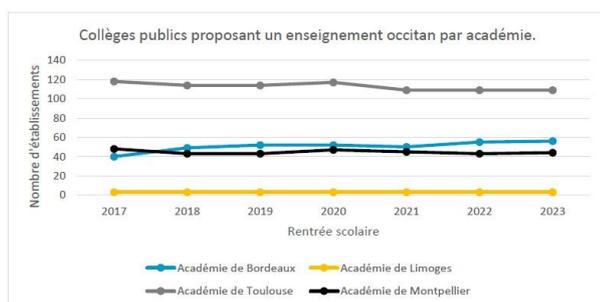
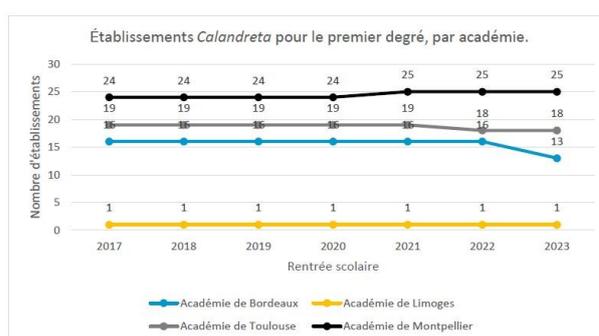
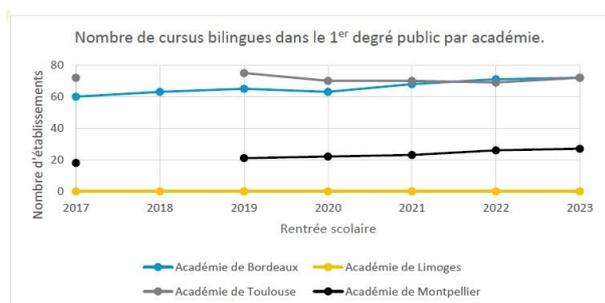
3 Le cursus bilingue : les enseignements sont à parité horaire (12 heures en français et 12 heures en occitan).

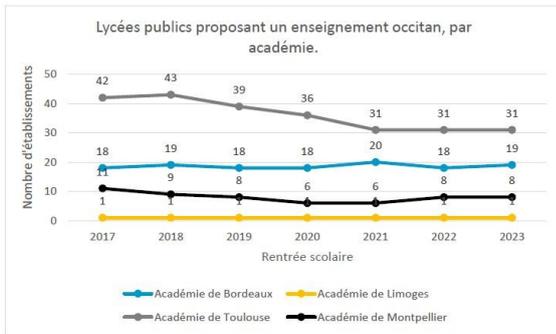
L'OPLO vient de terminer un bilan des conventions académiques (État/Région/OPLO) pour le développement de l'enseignement de l'occitan sur la période 2017-2023 dans les académies de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

L'Académie de Limoges se distingue malheureusement de façon déplorable en matière de développement de l'enseignement de l'occitan, c'est la seule à n'avoir aucun objectif chiffré en la matière.

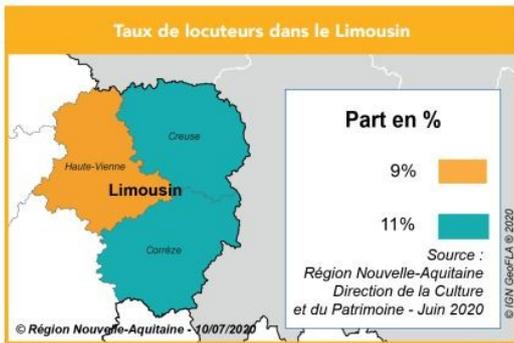
Ici pour le premier degré :

Académie	Département	Objectif chiffré de la déclinaison académique
Bordeaux	Tous les départements	Ouverture d'un cursus bilingue par an par département
Limoges	Tous les départements	<b>Aucun objectif</b> -
Montpellier	Tous les départements	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %
Toulouse	Ariège	1,5% des élèves du département en bilingue
	Aveyron	6,8% des élèves du département en bilingue
	Haute-Garonne	0,7% des élèves du département en bilingue
	Gers	2,2% des élèves du département en bilingue
	Lot	2,45% des élèves du département en bilingue
	Hauts-Pyrénées	3% des élèves du département en bilingue
	Tarn	3,5% des élèves du département en bilingue
	Tarn-et-Garonne	4,1% des élèves du département en bilingue
	Académie	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %





## La Creuse, grande oubliée de la Convention



Tiré de *Langue occitane : État des lieux 2020 - Résultats de l'enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran*

Depuis 2017, à l'occasion des différents Conseils Académiques des Langues Régionales auxquels nous étions conviés, nous n'avons cessé de faire remarquer l'absence injustifiée de la Creuse dans la Convention.

En mars 2024, il se trouve que la commune de Fursac en Creuse a demandé, à son tour, à l'Éducation Nationale « *une étude de faisabilité d'ouverture d'un cursus bilingue français-occitan limousin* » (délibération votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 6 mars 2024).

En juillet 2024, deux professeurs des écoles de la Creuse, l'un de Fursac, l'autre de Guéret, ont postulé pour suivre la formation ENSENHAR 2024-2025.

Pourtant, nous apprenons lors du Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) du 2 juillet que ces deux candidats ne seraient pas admis, leur secteur ne faisant pas partie des sites prioritaires de développement de l'occitan.

Alors qu'il y avait là deux enseignants volontaires dont un sur une commune clairement intéressée par la création d'une classe bilingue, en 2024-2025, l'Académie de Limoges n'enverra aucun candidat en formation à l'occitan. Quid des deux bourses annuelles proposées par l'OPLA pour l'Académie de Limoges ?

Mais en revanche, on demande quand même à l'IEO du Limousin d'animer la formation, pour deux enseignants qui seront affectés en Dordogne, un département voisin très attaché à la transmission de son patrimoine culturel.

La Creuse ne serait donc pas considérée comme zone à développer ? Aurait-elle un statut différent des autres territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie ? Pourquoi cette discrimination ? Les Creusois seraient-ils des citoyens de seconde zone ?

## 74% de Limousins favorables au développement de l'enseignement

Lenteur des procédures, refus inexplicables, manque de communication... on peut réellement s'interroger sur la volonté de l'académie de Limoges de développer l'enseignement de l'occitan en Limousin, et il faut bien constater que plutôt que de développer cet enseignement, tout est mis en œuvre pour laisser dépérir une situation déjà catastrophique. Et pourtant, les résultats d'une enquête sociolinguistique réalisée en 2020 par l'Office Public de la Langue Occitane indiquent que les départements du Limousin ont un taux de locuteurs plus importants que la moyenne interrégionale (entre 9 et 11% de sa population) et que près

de 8 habitants sur 10 sont favorables à des actions publiques pour maintenir ou développer l'occitan. 74% sont pour le développement d'une offre d'enseignement de la maternelle au lycée.

À supposer que l'on veuille ignorer ces réponses, l'on peut se demander pourquoi, en Limousin, nous devrions accepter de ne pas saisir cette opportunité de proposer un réel enseignement de langue régionale lorsque l'on connaît, depuis des décennies, les bienfaits dus à ce type d'enseignement tant en développement des facultés cognitives et comportementales des élèves qu'en « rendement » au niveau des compétences pour tout ce qui concerne les acquis linguistiques en général ?

Qu'attendons-nous pour tirer profit de nos richesses latentes ?

## Prochaine Convention : Enfin l'ouverture du premier cursus bilingue ?

La prochaine convention est actuellement en cours d'élaboration. Nous demandons que figurent dans les « objectifs minimaux » :

- le développement d'une filière d'enseignement en Creuse comme dans les deux autres départements : deux enseignants du département ont postulé pour se former, ils doivent pouvoir partir en formation,

- l'ouverture d'au moins deux cursus bilingues par an dans l'Académie reposant sur deux impératifs prioritaires :

- d'une part : le report en intégralité des « *objectifs minimaux* » non-atteints de la Convention précédente (2017-2022) au sein de la nouvelle Convention (2025-2030). Cela comprend un développement sur les communes de Limoges, Brive, Tulle et Seilhac.
- d'autre part : l'ouverture de cursus bilingues sur les communes qui ont manifesté leur intérêt pour ce type d'enseignement.

Les professeurs ayant des compétences ou qui sont volontaires pour se former existent. L'Académie doit faire un vrai travail de repérage en communiquant de façon interne, mais également publiquement à ce sujet.

Enfin concernant les deux enseignants formés, et ceux déjà en poste ils doivent pouvoir enseigner l'occitan dans de réelles conditions conformes aux textes législatifs en cours, en utilisant les compétences existantes et avec un nombre d'heures correspondant aux possibilités d'enseignement offertes par l'Éducation Nationale sur le territoire national.

**L'Institut d'Études Occitanes du Limousin**  
**Òc-bi Lemosin-Perigòrd**  
**Le Félibrige, Maintenance du Limousin**  
**Calandreta lemosina**

